Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 056-215601378-20260401-2023_03_01-DE

monterblanc.fr

République Française
Département MORBIHAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	22	18

Vote
A la majorité Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 5
Date de convocation
24 Mars 2026
Date d'affichage
24 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente mars à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Monterblanc s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MOQUET Alban, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. MOQUET Alban, Maire, Mme EMERAUD-JEGOUSSE Gaëlle, M. SALOMON Gérard, Mme PROST Véronique, M. LE GARGASSON Gwénaël, Mme CHEFDOR Sophie, Mme MOQUET Louise, M. CHEVILLON Jérôme, Mme MARTIN Anna, M. KERMORVANT Fabien, Mme CAZOTTES Julie-Anne, M. LE BARH Ludovic, Mme TOURLET Aurore, M. GOBIN Dorian, Mme COURTIN Henriette, M. BELLEC Bernard, Mme LARUE Laurence, Mme FAVENNEC Gaëlle, M. POULIQUEN Eric, Mme GOUPIL Françoise, M. KERRIEN Bernard, M. DERRIEN Maelan

Excusé ayant donné procuration : M. LARCIN Ronan à Mme PROST Véronique

A été nommée secrétaire : Mme MOQUET Louise

2026-03-01 – Constitution des commissions communales

Conformément à l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Les membres des commissions sont convoqués par le maire, qui en est le président de droit. E*n cas d'empêchement,* ils sont convoqués et réunis sous la présidence du vice-président désigné par la commission.

Il est proposé d'approuver le nombre, la désignation et la composition des commissions.

Décision

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré,

Article 1er : fixe à quatre le nombre de commissions municipales ;

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 056-215601378-20260401-2023_03_01-DE

Article 2 : dit que chaque conseiller municipal devra être membre d'au moins une commission ;

Article 3 : fixe par un vote à main levée, selon une répartition à la proportionnelle établie par les représentants des trois listes, la composition des commissions dans les conditions suivantes :

Désignation des commissions	Membres
Finances, ressources humaines, questions juridiques **Gérard SALOMON**	Gérard SALOMON, Gaëlle EMERAUD-JÉGOUSSE, Gwénaël LE GARGASSON, Jérôme CHEVILLON, Louise MOQUET, Henriette COURTIN, Aurore TOURLET, Dorian GOBIN, Gaëlle FAVENNEC, Eric POULIQUEN, Bernard KERRIEN
Urbanisme, agriculture, travaux, environnement **Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE** **Gwénaël LE GARGASSON** **Jérôme CHEVILLON** **Ludovic LE BARH**	Gaëlle EMERAUD-JÉGOUSSE, Gérard SALOMON, Gwénaël LE GARGASSON, Jérôme CHEVILLON, Fabien KERMORVANT, Ludovic LE BARH, Aurore TOURLET, Dorian GOBIN, Henriette COURTIN, Bernard BELLEC, Gaëlle FAVENNEC, Éric POULIQUEN, Maelan DERRIEN
Sport, culture, vie associative **Véronique PROST** **Ronan LARCIN**	Véronique PROST, Ronan LARCIN, Anna MARTIN, Jérôme CHEVILLON, Sophie CHEFDOR, Julie-Anne CAZOTTES, Gaëlle FAVENNEC
Ecoles, enfance jeunesse, affaires sociales **Anna MARTIN** **Fabien KERMORVANT**	Anna MARTIN, Fabien KERMORVANT, Véronique PROST, Sophie CHEFDOR, Louise MOQUET, Julie-Anne CAZOTTES, Laurence LARUE, Bernard BELLEC, Gaëlle FAVENNEC, Françoise GOUPIL

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
En mairie, le 01/04/2026
Le Maire,
Alban MOQUET

La Secrétaire,
Louise MOQUET

MAIRIE DE MONTERBLANC (Morbihan)